

Travaux restaurant administratif Qui fait quoi ?

Le 3 juin ont démarré des travaux dans la salle du restaurant administratif.

Le 10 juin, le service de gestion cité nous informait, sans en préciser la date exacte, d'un accident ayant libéré des fibres d'amiante dans la zone de travaux (laverie), et de l'arrêt momentané de ces travaux.

Après s'être rendu sur les lieux FO-DGFIP 33 a immédiatement demandé à la Direction la fermeture du restaurant. Dans sa réponse négative, la Direction s'est voulu rassurante considérant la fermeture du restaurant injustifiée suite à une analyse de l'air n'ayant décelé qu'une seule fibre.

Pour Force Ouvrière la situation n'est pas si simple...

Dès le 17 mai, après avoir eu connaissance de la programmation de travaux, FO-DGFIP interpellait la Direction pour signaler la mise en place d'un confinement test qui ne nous apparaissait pas conforme, signaler des dégradations du plafond et pour dénoncer le déficit d'information.

Pour la Direction, notre CHS-CT n'est pas compétent, point !

A notre degrés d'information à ce jour, nous pouvons aujourd'hui rapporter les éléments suivants :

- Ces travaux n'ont été soumis à aucun CHS-CT des administrations utilisatrices. Ils n'ont pas été soumis au CHS-CT de la société prestataire de la restauration.**

Manifestement il y a la un premier problème. Quel CHS-CT est compétent ?

Si notre CHS-CT n'est pas compétent, on peut se demander si notre administration avait transmis toutes les informations à la société prestataire pour qu'elle s'en saisisse et le traite dans le cadre de son CHS.

- L'inspection du travail n'avait pas été informée de ces travaux. Nous l'avons contacté.

La encore, une question est soulevée. Qui a validé le mode opératoire de ces travaux qui ont conduit à cet accident ?

- Le président du CHS-CT interrogé jeudi 13 juin par notre organisation n'a pas été en mesure de nous communiquer la date précise de cet accident...

Selon des informations « officieuses » il se serait déroulé le lundi 3 juin, soit dès le début des travaux.

Le rapport « provisoire » d'analyse d'air effectuée du 4 au 5 juin que nous avons pu consulter, et qui a révélé la présence d'1 fibre/litre en dehors de la zone confinée, est daté du 7 juin.

La aussi cela suscite plusieurs interrogations.

Pour FO-DGFIP cela remet tout d'abord en cause la parfaite étanchéité de la zone de travaux, et/ou la qualité du mode opératoire mis en place.

Mais surtout, en n'ayant connaissance du résultat de l'analyse de l'air que quelques jours après l'accident, comment l'administration pouvait-elle garantir la totale sécurité des usagers et salariés du restaurant ? Sur quoi s'est elle appuyée pour ne pas appliquer le principe de précaution et fermer le restaurant dans l'attente de ces résultats ?

Pour Force ouvrière il apparaît que des failles dans les procédures sont avérées.

Aussi, nous avons saisi le préfet de région afin d'obtenir des éclaircissements.

FO-DGFIP 33
05 56 24 81 53

CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY,
17° ETAGE - TOUR A,
33090 BORDEAUX CEDEX